



LE GRAND TOUR DES POUILLES

AU DEPART DE L'AÉROPORT DOLE JURA

Du 16 AU 23 SEPTEMBRE 2027

8 jours / 7 nuits



30 PARTICIPANTS MINIMUM - 37 PARTICIPANTS MAXIMUM

Les Pouilles, forment cette superbe région **du sud de l'Italie** bordée par la mer Adriatique et la mer Ionienne. Voici le fameux talon de la « botte » qui possède le plus long littoral du pays, bordé d'eaux aux dégradés de bleus qui ne cesseront de vous enchanter.

Mondialement connue pour **ses villages perchés, ses paysages agricoles ou encore sa gastronomie**, visiter les Pouilles c'est découvrir **un patrimoine historique riche, profiter des superbes paysages et savourer le bon vivre à l'italienne.**

Un voyage de plaisir et de découvertes inoubliables !

Seulement 2 hôtels afin d'éviter trop de fatigue !

PASSION DU MONDE VOYAGE 29 PLACE POINTELIN 39100 DOLE
RCP GAN ASSURANCES - IMA 039.1000.13 - GARANTIE FINANCIERE A.P.S.

PROGRAMME précontractuel, représentant **l'OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

1^{er} JOUR : JEUDI 16 SEPTEMBRE 2027 : DOLE ➔ BRINDISI

Rendez-vous des participants à l'aéroport de DOLE JURA.

Le parking de l'aéroport Dole-Jura (environ 650 places) a été rénové et sécurisé (vidéo-surveillance). Aucune réservation au préalable. Tarif environ 35,00€ TTC à la semaine (à ce jour) - Gratuit 1 heure en dépose-minute.

Formalités d'enregistrement et d'embarquement.

Vol spécial à destination de Brindisi (horaires et compagnie connus environ 8 jours avant le départ).

Accueil par votre guide local francophone, transfert vers votre hôtel.

Installation dans votre hôtel 4* N.L. dans la région de Bari ou Martina Franca **pour 4 nuits.**

Dîner et nuit à l'hôtel.

**2^{ème} jour : VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2027 : ALBEROBELLO – OSTUNI
(180 km env.)**

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Alberobello**, la capitale des Trullis, symbole de la région.

Visite guidée de la capitale des Trullis (classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1996) : découvrez les maisons aux toits coniques aussi appelées 'casedde'. Suivez votre guide dans un dédale de ruelles pour découvrir son histoire encore peu connue.

La particularité de ces habitations est qu'elles sont construites sans mortier, avec des galets de pierre ramassés dans les champs voisins et blanchies à la chaux.

Visite du **trullo Sovrano** (entrée incluse) : le seul trullo à étage de la ville, d'une hauteur de 14 mètres. A l'intérieur, du mobilier et des objets d'époque ornent cette habitation unique en son genre. Déjeuner au restaurant.



Dans l'après-midi, découverte de l'ancien bourg d'**Ostuni** (visite des extérieurs de la ville) , nommé ville blanche sur une colline entourée d'hectares d'oliviers séculaires. C'est une ville qui charme par son architecture unique et son ambiance méditerranéenne.

Visite d'une maison de production d'huile d'olive et dégustation à Cisternino. Retour en soirée à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

3ème jour : SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2027 : MATERA - ALTAMURA (160 Km env.)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers la région voisine de la Basilicate à la découverte de **Matera**, magnifique cité perchée et construite dans la roche et classée au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Visite guidée de la ville et de ses fameuses grottes : entrée incluse dans **une Casa Grotte et dans une église rupestre**.

Déjeuner au restaurant.



Dans l'après-midi, brève étape à **Altamura**, au cœur du Parc National de la haute Murgia. **Visite guidée du centre historique et ses églises** (extérieurs seulement). Cette ancienne colonie était entourée de murs mégalithiques du 5ème au 3ème siècle avant JC, et certaines parties sont encore visibles.

Retour en soirée à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

4ème jour : DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2027 : TRANI – CASTEL DEL MONTE (290 Km env.)

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Trani**, petite ville en bord de mer au nord de Bari. Forte cité marchande au Moyen-Age et ancienne base de l'ordre des Templiers sur la route de la Terre Sainte, la ville a conservé de cette période un patrimoine remarquable. Balade avec votre guide à travers la ville pittoresque, **visite de la cathédrale** (montée au campanile non inclus, payant sur place) San Nicola Pelegriano, chef d'œuvre de l'art roman du 12ème et 13ème siècle, dédiée au pèlerin Saint Nicolas, mort d'épuisement sur les marches de l'église. Son architecture est un mélange harmonieux des différents styles de l'époque.

Déjeuner au restaurant.

Dans l'après-midi navette vers Andria et arrivée à **Castel del Monte** puis visite du mystérieux château, classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco pour la beauté de son architecture et pour l'union harmonieuse d'éléments géographiques et culturels profondément différents.

Ce château est le monument reflétant le mieux l'extraordinaire personnalité de Frédéric II, empereur précurseur des princes humanistes de la Renaissance. Le château médiéval du 13ème siècle se dresse au-dessus d'une forêt de pins du massif des Murge.

Retour en soirée à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.



5^{ème} jour : LUNDI 20 SEPTEMBRE 2027 : GROTTES DE CASTELLANA – MARTINA FRANCA – REGION DE LECCE (200Km env.)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ à la découverte des **grottes de Castellana**, aux stalactites et des stalagmites uniques au monde (itinéraire de 50 minutes).

Déjeuner au restaurant.

Dans l'après-midi, visite de **Martina Franca**, magnifique petite ville baroque, considérée comme la capitale de la Vallée d'Itria et célèbre pour ses palais et ses églises finement décorés dans la pierre blanche, semblable à la pierre de Lecce.

Continuation vers Lecce dans la région du Salento.

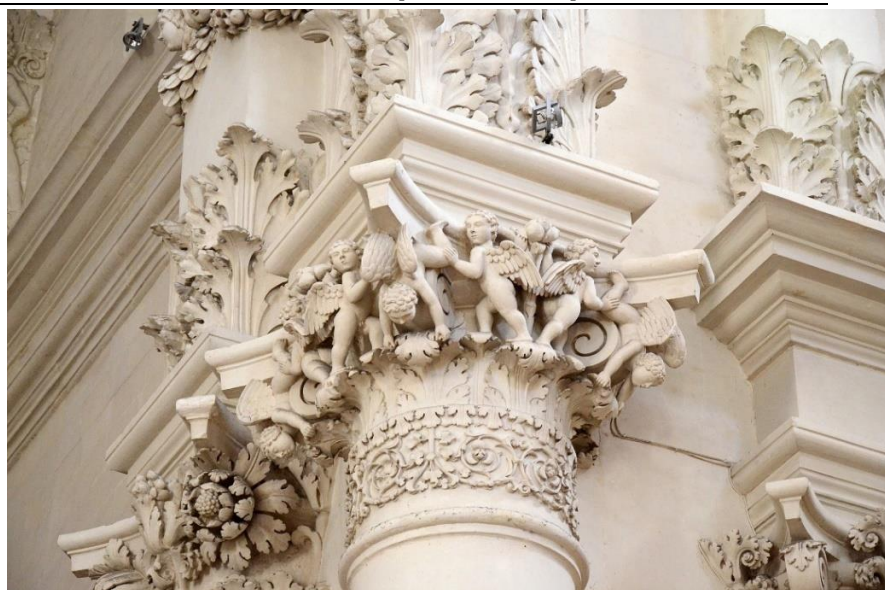
Installation dans votre hôtel 4* N.L. dans la région de Lecce **pour 3 nuits**. Dîner et nuit à l'hôtel.

6^{ème} jour : MARDI 21 SEPTEMBRE 2026 : LECCE - OTRANTE – LECCE (170Km env.)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite du **centre historique de Lecce**. **Lecce** appelée aussi la « Florence du Sud, fut le siège de la révolution architecturale du baroque grâce à la présence d'un calcaire blond particulièrement malléable utilisé pour la construction des façades d'édifices civils et religieux, à la fois exubérantes et extravagantes.

Vous découvrirez : la Place Santo Oronzio, très animée, où est érigée une colonne portant la statue de Saint Oronzo, patron de la cité.



Visite de la **basilique de Santa Croce** (entrée incluse) sa façade richement sculptée, est l'un des exemples les plus emblématiques de l'architecture baroque de la ville.

Visite du **Duomo** (entrée incluse), ou cathédrale de Lecce, incontournable, avec son impressionnante tour et son élégant cloître.

Déjeuner au restaurant.

Dans l'après-midi continuation vers **Otrante**, la ville située le plus à l'est en Italie et visite du **centre historique** (extérieurs) : la cathédrale (entrée incluse), la chapelle des 800 martyrs, la crypte et la fabuleuse mosaïque (une des plus grandes au monde), œuvre du moine Pantaleone.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit à l'hôtel.

7ème jour : MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2026 : GALLIPOLI - GALATINA (90Km env.)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la **visite du centre historique de Gallipoli** sur la mer Ionienne : la Basilique de Sainte-Agathe (entrée incluse), les palais, les différentes confréries et le **Frantoio Ipogeo de Palazzo Granafei** (entrée incluse).

Déjeuner au restaurant.

Dans l'après-midi continuation vers **Galatina**, qui conserve une structure médiévale, avec de nombreux palais et son riche centre historique. Visite de la vieille ville (extérieur), la façade de l'église de St Pierre et St Paul, les palais, la Basilique gothique de Sainte Catherine d'Alexandrie, abritant des fresques de l'école de Giotto. Arrêt et dégustation de **"Pasticcio de Caffè de Lecce"**.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit à l'hôtel.

8ème jour : JEUDI 23 SEPTEMBRE 2027 : BRINDISI ✈ DOLE

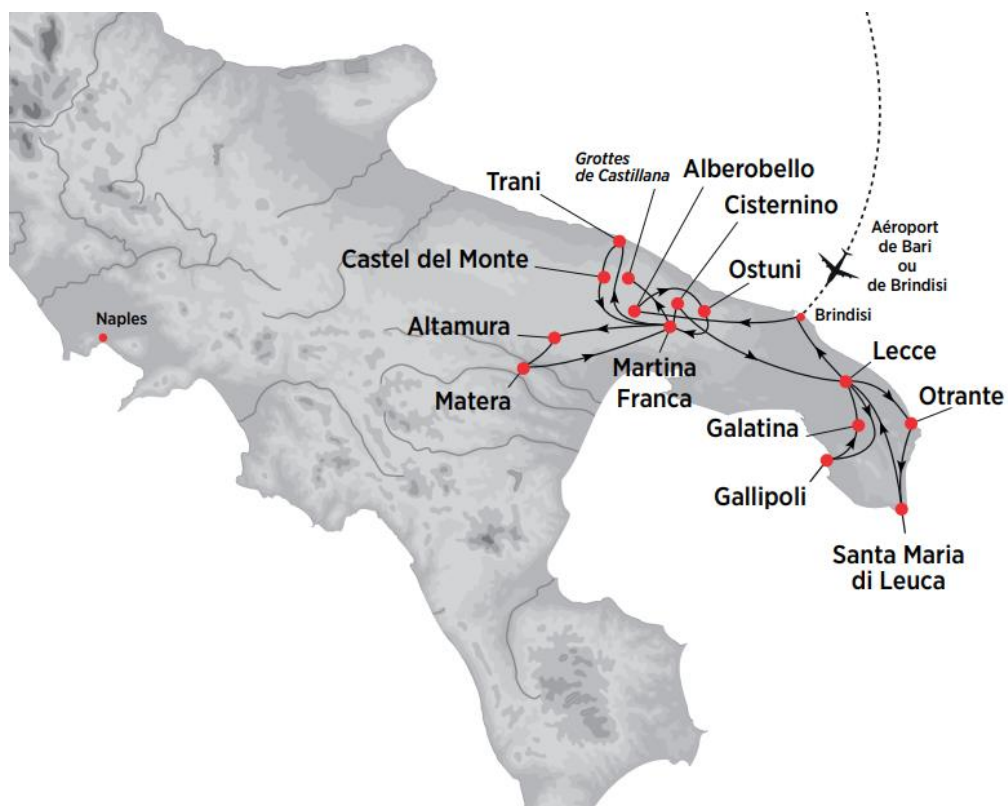
Petit déjeuner. En fonction des horaires de vol, transfert (environ 1h30) à l'aéroport de Brindisi. Assistance aux formalités d'enregistrement. Vol spécial à destination de DOLE JURA.

Kilométrage donné à titre indicatif. Les visites peuvent être inversées.

PASSION DU MONDE VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT VOYAGE !

INFORMATIONS

- Le programme type, l'ordre des visites pourra être modifié sur place, tout en respectant l'intégralité des visites.
- Guide/accompagnateur francophone pour tout le circuit et guides locaux pour les visites.
- Taxe de séjour à régler sur place auprès des hôtels (env. 3€/nuit/personne)
- Pension complète avec boissons (1/2 eau et 1/4 de vin).
- Visites et entrées : Alberobello (Trullo Sovrano), Matera (grotte et église rupestre), Castel del Monte avec navette à Andria, Grotte de Castellana avec l'itinéraire de 50 minutes, Gallipoli (Palais Granafei), Lecce (entrées au Duomo et Santa Croce), Ostuni (visite d'une maison de production d'huile d'olive et dégustation), Galatina (dégustation de Pasticcio de Café de Lecce). L'entrée au Musée archéologique le jour 3 à Altamur est à ce jour à 7€ / personne.
- **Programme déconseillé aux personnes à mobilité réduite.**



CONDITIONS DE VENTE

DESTINATION :

Italie – GRAND TOUR DES POUILLES

Au départ de l'aéroport de DOLE JURA

TYPE DE VOYAGE :

Circuit PRIVATIF - 8 jours / 7 nuits

DATE DU VOYAGE :

Du 16 au 23 SEPTEMBRE 2027

BASE DE PARTICIPANTS :

30 PARTICIPANTS MINIMUM - 37 PARTICIPANTS MAXIMUM

PRIX PAR PERSONNE :

2385 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- **Le vol spécial aller et retour DOLE JURA / BRINDISI***, (les jours 1 et 8 sont consacrés au voyage en avion), en classe économique,
- **Les taxes d'aéroport, de sécurité, de solidarité connues à ce jour : 75 € (révisables jusqu'à 30 jours avant le départ), avec franchise bagages,**
- **Le transport local en autocar de tourisme,**
- **L'hébergement 7 nuits en hôtels 4*NL**, base chambre double standard,
- **La pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour, avec boissons aux repas : 1/2 eau minérale et 1/4 vin (selon horaires d'avion),**
- **Les excursions, entrées et les visites mentionnées au programme avec guide francophone, et guides locaux**
- **Les audioguides,**
- **L'assistance de notre correspondant local,**
- **Un carnet de voyage avec guide touristique,**
- **L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J7.**

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les assurances annulation ou multirisque : NOUS CONSULTER,
- Les pourboires aux guides et chauffeurs,
- **Taxe de séjour à régler sur place : 3 € /nuit/personne à ce jour,**
- Les boissons en dehors de celles mentionnées ci-dessus, les dépenses personnelles,
- Le supplément chambre individuelle : 345 € **(nombre limité, plus petites que les chambres doubles, 1 seul lit 1 place),**
- Les éventuels excédents de bagages,
- Tout ce qui n'est pas inclus dans « notre prix comprend ».

Tarifs estimatifs donnés en date du 20 mai 2026, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et de modification des tarifs pour 2026.

**Vol de province sous réserve d'un nombre minimum de 150 passagers.*

Journal de rotation des vols spéciaux prévisionnels, soumis à modification.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée :

Redevances et taxes connues à la date du devis : 75 €.

Part des achats en Devises et taux de référence : pas de variation selon la devise

Les prix mentionnés sont établis sur les références suivantes : 750\$ la tonne et une parité €/ \$ de 1,05.

Top of travel peut être amené à réviser ses prix pour les clients déjà inscrits jusqu'à 20 jours avant la date de départ.

INSCRIPTION PAR TELEPHONE OU PAR MAIL :

Passion du Monde 03 84 71 43 08 / France.passiondumonde@orange.fr

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT : un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage. Solde 40 jours avant le départ à réception de la facture et réajustement du tarif, selon révision éventuelle du prix. **Règlement par chèque à l'ordre de Passion du Monde ou par Carte bancaire à distance.**

Formalités pour les ressortissants français :

X Carte d'Identité (en cours de validité) ou Passeport en cours de validité

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera. En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Les mineurs doivent avoir leur propre carte d'identité en cours de validité ou propre passeport en cours de validité.

☐ Autre :

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Mineurs : Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille. Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire :

CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

Formalités sanitaires : Carte Vitale Européenne.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs> et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Mineurs : nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR - CONDITIONS D'ANNULATION 2027 - si cela entraîne un changement de base de participants, le tarif sera actualisé selon nombre définitif de participants.

L'annulation individuelle des participants entraîne le paiement des pénalités suivantes :

A plus de 90 jours du départ : 500€ par personne

+ assurance non remboursable quelque soit le cas

Entre 90 et 61 jours : 50 % du forfait

Entre 60 et 31 jours : 75 % du forfait

Moins de 31 jours, non présentation ou défaut de pièce d'identité : 100 % du forfait

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'agence si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit 21 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.

CONTACT :

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). Passion du Monde et TOP OF TRAVEL seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Passion du Monde et TOP OF TRAVEL disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolvables.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- ✓ Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- ✓ L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- ✓ Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- ✓ Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- ✓ Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- ✓ Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- ✓ Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- ✓ L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- ✓ Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
- ✓ **Passion du Monde** a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'**APST** [organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Passion du Monde.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplqfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701